



**Neuville
en Ferrain**

**Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille**

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 23 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 17 juin 2022

Secrétaire de séance : Madame Sandra VANELSLANDE

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (26) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Marc DUFOUR, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (7) Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Robin DELPLANQUE), Monsieur Laurent DEGRYSE (pouvoir donné à Isabelle VERBEKE), Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné à Marie-Stéphanie VERVAEKE), Madame Emmanuelle VANDOORNE (pouvoir donné à Claudine HEYMAN), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Alain RIME), Madame Camille VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Philippe VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Mme le Maire).

7 - CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES (DST).

Rapport de M. Eric DOCQUIER, conseiller municipal délégué en charge de la gestion et du suivi des associations sportives, de la valorisation du bénévolat, de Neuville'assos, et des ressources humaines.

Vu en commission générale le lundi 13 juin 2022.

- Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, prévoyant que les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
- Vu l'article L412-6, de ce même code prévoyant que les communes de plus de 10 000 habitants ont la possibilité de recruter, par voie de détachement sur un emploi fonctionnel, un directeur des services techniques.
- Considérant l'organigramme de la commune, organisé en pôles, ainsi que l'étendue des missions confiées à la direction du pôle du cadre de vie, assumant notamment les questions d'urbanisme et les sujets d'ordre métropolitain relevant de domaines directement supervisés par l'autorité territoriale.
- Considérant qu'il apparaît nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur des services techniques afin de diriger l'ensemble des services techniques de la commune rattachés au pôle du cadre de vie et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du directeur général des services.
- Considérant que la création de cet emploi peut également contribuer à l'attractivité de la collectivité.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux par voie de détachement.

Il est proposé au conseil municipal :

- De créer un emploi un emploi fonctionnel de directeur des services techniques à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022.
- De prévoir les crédits correspondants au budget communal.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Eric DOCQUIER, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET


Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



(DGS)